






MESSAGE DE PRÉVENTION


Au printemps, **la vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...?**

Nous ne pouvons prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt. Cependant, nous savons qu'avec un peu de beau temps, la situation peut rapidement devenir critique. Voici quelques certitudes qui devraient inciter à la vigilance :

 **Au printemps, les risques se situent en surface.** Les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement sous l'effet du beau temps, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.

 **Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci.** En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences.

 **Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité.**

 **Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine,** puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidants provoquent près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance, lors de leurs activités printanières. Avant d'allumer, contactez votre municipalité!